

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 74

03 – ALLIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CUSSET

Ventes et cessions

498 510 098 RCS Cusset.

CLAROL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 2000000 EUR.

Adresse : route de Sept Fons, 03290 Diou.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 27/04/2018 à DIOU, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption : De la société CLAROL, SAS au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est route de Sept Fons - 03290 DIOU, immatriculée sous le numéro 498 510 098 RCS CUSSET (société absorbée) ; Par la société COMDEV, SAS au capital de 5 701 000 euros, dont le siège social est route de Sept Fons - 03290 DIOU, immatriculée sous le numéro 830 289 245 RCS CUSSET (société absorbante). Le projet de fusion a été déposé, pour chaque société, au greffe du Tribunal de Commerce de Cusset en date du 11/05/2018, conformément à l'alinéa 1 de l'article L236-6. La société CLAROL ferait apport à la société COMDEV d'un actif de 3 762 032 euros à charge d'un passif de 342 839 euros, soit un actif net de 3 419 193 euros. La société COMDEV, détenant 100 % du capital de la société CLAROL, il ne serait donc fixé aucun rapport d'échange. Il ne serait procédé à la création d'aucune action de la société COMDEV et aucune prime de fusion ne serait constatée. Il serait en revanche, constaté un mali de fusion dans les écritures de la société absorbante d'un montant de 11 180 943 euros, correspondant à la différence entre la valeur nette des biens et droits apportés par la société CLAROL, soit 3 419 193 euros et la valeur comptable des titres de la société absorbée figurant à l'actif de la société absorbante, soit 14 600 136 euros. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2018 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seraient prises en charge par la société COMDEV. Les créanciers des sociétés concernées par le projet de fusion pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par les articles L236-14 et R238-8 du code de commerce..